

DÉLIBÉRATION N°20240924-02

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 18 septembre 2024.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI (*délibérations n°5 à 9*), Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Catherine JUAN donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Olivier RACHET

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Mohamed MOKHTARI donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE (*délibérations n° 1 à 4*)

Mme Christine RENAUT donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à Mme Florence COCART

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Étaient absents :

M. Nicolas GROS DAILLON

Mme Leila ZENATI

M. Brahim BEN MAIMOUN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°02 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES AU TITRE DU PROGRAMME DES AMENDES DE POLICE 2024 - RÉFECTION DES SOLS DES SENTES PIÉTONNES DE L'ALLÉE DE LA HARDE, DE L'ALLÉE DE LA VÉNERIE ET DE LA RUE DE MAISON ROUGE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que la commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel conformément au règlement proposé par le financeur ;

Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe globale au titre de la sécurisation de cheminements piétons à l'attention prioritairement des collégiens et des élèves des écoles primaires de la ville ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 - DEMANDE au Conseil Départemental des Yvelines une subvention de **64 000 euros** au titre du programme des amendes de police de la reprise de sentes aux abords des établissements scolaires, afin de sécuriser les parcours des élèves.

Dans ce cadre, l'aide départementale au titre des amendes de Police est plafonnée à 64 000 euros pour un taux de subvention de 80% du coût HT de l'opération.

ARTICLE 2 - PRÉCISE que la ville s'engage à utiliser cette subvention pour la réfection des sols et la sécurisation des cheminements piétons entre les allées de la Harde, de la Vénérie, et de la rue de Maison Rouge.

La ville s'engage à financer les présents travaux selon le plan de financement ci-dessous sur la base d'un co-financement de 70% :

DÉPENSES			RECETTES	
Chapitre	INTITULE	MONTANT HT		MONTANT EN EUROS
23	Reprise des sols : Sentes piétonnes allées de la Harde, de la Vénérie et rue de Maison Rouge	87 123,00	Département des Yvelines / Financement Etat amendes de police	64 000,00
	Révision de prix accord-cadre 2022-2025 (5%)	4 400,00	PART COMMUNAL	27 523,00
	TOTAL HT	91 523€	TOTAL	91 523€
	TOTAL TTC	109 827,60€		

ARTICLE 3 - AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et documents afférents à cette demande de subvention.

ARTICLE 4 - PRÉCISE que les dépenses pour cette opération sont inscrites au Budget 2024 et suivants.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



REFECTION DES SENTES PIÉTONNES DE L'ALLÉE DE LA HARDE, DE L'ALLÉE DE LA VENERIE, ET DE LA RUE DE MAISON ROUGE

Contacts techniques

Fariza KECIR fariza.kecir@coignieres.fr

Laurent LANYI laurent.lanyi@coignieres.fr

Arnaud KSIAZYK arnaud.ksiazyk@coignieres.fr



Contexte général

En 2024, la commune de Coignières a mis en place un balisage de sécurité en implantant des mâts solaires à détection de mouvement pour sécuriser les sentes piétonnes, fréquentés par de nombreux élèves des groupes scolaire et du collège.

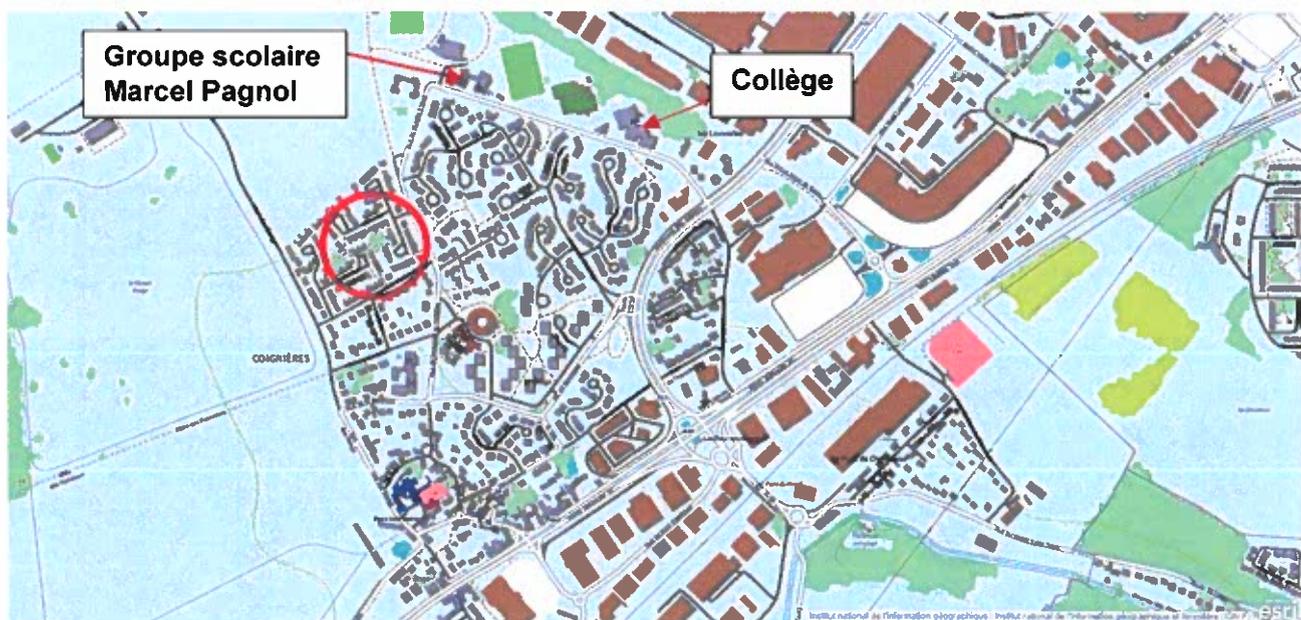
Les élèves peuvent désormais traverser ces sentes dans la pénombre lors des périodes de faible luminosité, mais le revêtement fortement dégradé de ces cheminements (nids de poule...) impose aujourd'hui leur reprise pour sécuriser la circulation des piétons en particulier des publics scolaires (Ecoles et Collège).

Dans la continuité de l'action amorcée en ce qui concerne la mise en sécurité des sentes, la commune envisage donc de remplacer le revêtement des sentes piétonnes entre l'allée de la Harde, l'allée de la Meulière et la rue de Maison Rouge.

1-Situation

Les sentes envisagées pour la réfection du revêtement se situent entre les allées de la Harde et de la Vénérie ; ainsi que la rue de Maison Rouge.

Elles assurent un cheminement piéton sécurisé pour les collégiens et les élèves des écoles primaires qui habitent dans la zone résidentielle du Village.



Sentes piétonnes allées de la Harde et de la Vénérie :



2-Travaux envisagés

Pour les sols de la sente, entre l'allée de la Meulière, la rue du Moulin à Vent et l'allée du Forgeron, le revêtement actuel en enrobé sera retiré et remplacé par un sable stabilisé le rendant ainsi plus perméable aux eaux de ruissèlement.

Début des travaux et durée :

Mai-juin 2025 pour une durée de 6-7 mois.



3-Coût prévisionnel de l'opération

DEPENSES			RECETTES	
Chapitre	INTITULE	MONTANT HT		
23	Reprise des sols : Sentes piétonnes allées de la Harde, de la Vénerie et rue de Maison Rouge	87 123,00	Département des Yvelines / Financement Etat amendes de police	64 000,00
	Révision de prix accord-cadre 2022-2025 (5%)	4 400,00	PART COMMUNAL	27 523,00
	TOTAL HT	91 523€	TOTAL	91 523€
	TOTAL TTC	109 827,60€		

4-Photos allées de la Harde et de la Venerie avant travaux



Le 24 septembre 2024

**ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT DES TRAVAUX EN CE QUI
CONCERNE LA REPRISE DES SOLS DES SENTES PIÉTONNES DE L'ALLÉE
DE LA HARDE, DE L'ALLÉE DE LA VENERIE, ET LA RUE DE MAISON ROUGE**

Je certifie par la présente, Didier FISCHER, Maire de Coignières, vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, ne pas avoir débuté les travaux en ce qui concerne la reprise des sols entre l'allée de la Harde, l'allée de la Venerie, et la rue de Maison Rouge.

Fait pour valoir ce que de droit,



Didier FISCHER
Maire,
Vice-Président de SQY